ASSEMBLÉE NATIONALE
Michel Vialay
Député

JUILLET 2021

Newsletter de Michel Vialay, votre député

Éditorial de Michel Vialay, député des Yvelines.

Bienvenue

Après le succès des élections municipales, où plus de 56 % des villes ont été gagnées par nos candidats « Les Républicains », après les élections sénatoriales qui ont vues une progression du nombre de nos sénateurs, après les victoires que nous avons enregistrées à l'occasion d'élections législatives partielles, **le 2ème tour des élections départementales et régionales est un succès qui confirme que notre famille politique devance très largement toutes les autres**.

Cette réussite est tout à la fois la reconnaissance de notre capacité à tenir les promesses que nous avons faites lors des précédentes échéances électorales, mais elle montre aussi notre compréhension des attentes de nos concitoyens et notre aptitude à les traduire en projets qui retiennent leur intérêt pour leur avenir.

Dans ce contexte, **on peut s'interroger sur l'attitude de ceux qui, depuis des mois, cherchent à instrumentaliser les médias** pour imposer l'an prochain un match qui serait le remake des élections présidentielles de 2017.

Car la réalité de ces élections départementales et régionales, c'est que nous sommes le 1er parti de France quand, « en même temps », c'est l'échec cinglant du Rassemblement National et l'humiliation de La République En Marche.

La réalité, c'est aussi que notre famille politique mène un travail de fonds avec sérieux et rigueur pour proposer aux Français un projet complet dans tous les domaines.

Quel dommage que l'information médiatique soit plus prompte à surfer sur les émotions et les événements qui y sont liés, et **zappe quasi systématiquement les propositions de notre famille politique pour l'avenir de notre pays**.

L'abstention importante que nous venons de connaître manifeste aussi une frustration que les sujets qui nous concernent ne soient tout simplement pas évoqués par les médias, et encore moins approfondis.

Il est de notre responsabilité que les prochaines élections présidentielles ne soient pas confisquées par une communication marketing, mais qu'elles **soient**, au contraire, **un moment de vrais débats entre tous.**

« Les Républicains » ont l'ambition de nourrir ces débats, et le lien vous permettra de retrouver nos propositions pour la France.

Parlons-en !

Michel Vialay,
votre député

Accueil
Qui sommes-nous
Actualités
Elections régio
ADHERER
DONNER

Nos propositions

LIRE NOS PROPOSITIONS POUR LA FRANCE

Le projet de loi constitutionnelle « Environnement » voté par la majorité présidentielle **est dangereux pour l'avenir de notre pays !**

En 2004, Jacques Chirac a soutenu l'adoption de la Charte de l'environnement et son inscription dans la Constitution. Celle-ci garantit déjà la préservation de la biodiversité, de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, et ce au travers de **trois grands principes** :

- Le principe de **prévention**, pour empêcher les atteintes à l'environnement,
- Le principe de **précaution**, pour anticiper les risques liés aux manques de connaissances,
- Le principe **« pollueur-payeur »**, pour que le coût de la pollution soit supporté par le pollueur.

POUR UNE ÉCOLOGIE
POSITIVE
La stratégie environnementale
Des députés Les Républicains
LES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS

Aussi, **dès la fin de l'année dernière, je dénonçais le coup de Com. qu'Emmanuel Macron** faisait sur le dos de la Conférence Citoyenne pour le Climat, et notamment au travers du projet de loi constitutionnelle relatif à la préservation de l'environnement.

En effet, **le projet qui a été présenté par le Gouvernement est porteur de risques forts pour l'avenir de notre pays**, et un avis du **Conseil d'Etat indique clairement** que la formulation retenue pour l'article proposé présente de **nombreux risques aux effets imprévisibles**, car vouloir « garantir la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique » imposerait une « quasi-obligation de résultat » avec une fragilité des décisions aux mains et au bon vouloir des juges.

En mars dernier, parce que nous sommes résolument des défendeurs de l'environnement, mais que ce texte présentait des risques trop importants, les députés Les Républicains se sont majoritairement abstenus lors de la 1ère lecture de ce texte, suggérant au Président de la République de privilégier les enjeux réels du climat à une opération de communication opportune.

Les Députés « Les Républicains » souhaitent une planète préservée et un environnement sain, mais ils défendent une écologie qui veille à préserver le pouvoir d'achat et n'oppose pas croissance économique et protection de l'environnement, et c'est d'ailleurs en ce sens que **nous avons formulé 57 propositions pour une écologie positive** à l'issue des débats sur la loi « Climat ».

Le Sénat, ensuite, a proposé une formulation plus équilibrée et de bon sens qui n'oppose pas l'environnement à l'économie et au progrès.

Malheureusement, **totalement sourds aux conséquences d'un tel texte, les députés de la majorité présidentielle ont décidé de revenir à la rédaction initiale.**

C'est pourquoi, en l'absence d'une quelconque évolution proposée par le Gouvernement, les Députés « Les Républicains » ont voté en 2ème lecture contre ce projet de loi, dangereux pour l'avenir de notre pays.

LIRE

Projet de loi sur la Bioéthique, une faute !

La bioéthique touche un champ large de questions éthiques et sociétales liées aux innovations médicales qui impliquent une manipulation du vivant : expérimentations sur l'homme, greffes d'organes et utilisation des parties du corps humain, procréation, interventions sur le patrimoine génétique.

Et, **à cela s'ajoute** un contexte qui change et qui exerce une pression sur le droit français de la bioéthique : **l'évolution et l'internationalisation des technologies et de l'accès aux techniques,** le poids grandissant des demandes sociétales, et le développement de la bioéconomie dans le monde.

Contrairement à ce qui en a été restitué par les médias, la procréation médicalement assistée n'est qu'une petite partie de ce projet de loi.

En effet, **le projet présenté est beaucoup plus vaste** et aborde, entre autres, la **conservation des ovocytes, le don d'éléments et produits du corps humain, la recherche sur les cellules souches, la réduction embryonnaire, …**

Il est normal qu'il y ait des débats et des points de vue différents, notamment au regard de la tension entre l'éthique de l'autonomie qui met en avant le choix individuel, et l'éthique de la vulnérabilité fondée sur la protection des plus fragiles.

Mais il est regrettable que le Gouvernement, une fois encore, **n'ait pas voulu prendre le temps de la pédagogie sur des sujets complexes, ni du débat sur les incidences de son projet.**

Par exemple, la Procréation Médicalement Assistée était jusqu'alors réservée aux femmes rencontrant des problèmes de fertilité. **Au-delà, permettre à toutes celles qui le souhaitent de bénéficier d'une insémination artificielle peut être un choix personnel compréhensible**, même si leur fertilité est normale.

Mais, financer la prise en charge de cette intervention par la Sécurité Sociale est anormal car l'assurance maladie doit être réservée à celles et ceux qui souffrent de maladies.

Comment, en effet, expliquer la faible prise en charge des soins dentaires et oculaires, la quasi absence de moyens pour accompagner la dépendance des personnes âgées, la non prise en charge des médicaments dits de confort, et **accepter d'accroître le déficit de notre Sécurité Sociale, et donc les impôts qui en résulteront, pour une intervention qui ne relève pas de la sauvegarde de la santé de celles qui en bénéficieront ?**

Autre exemple, **le texte prévoit la possibilité d'effectuer des recherches nécessitant l'introduction de cellules-souches humaines dans un embryon animal**. Si les résultats des recherches sont, par nature, imprévisibles, un risque fort existe quand on sait que ce sont les fonctionnaires qui élaboreront **le décret afférent qui sera présenté à la signature du Ministre, sans contrôle et validation préalable par les parlementaires**.

A de nombreux points de vue, **le projet de loi qui vient d'être voté par la majorité présidentielle est donc dangereux** car, pour des sujets aussi sensibles, le débat n'a pas été organisé pour une juste compréhension de sa portée par nos concitoyens, et les parlementaires n'ont pas été saisis de façon suffisamment précise.

Pour un sujet comme la bioéthique, c'est une faute !

Elections victorieuses dans le département des Yvelines **et la région Île-de-France**

ÉLECTIONS
RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

20 et 27 JUIN 2021

Dans notre département, **les candidats présentés par la majorité « Ensemble pour les Yvelines »,** conduite par Pierre Bédier, le Président du Conseil Départemental, **ont tous été victorieux** dans les 21 cantons, réalisant de nouveau un « grand chelem ».

Ces très bons résultats se sont donc retrouvés sur les deux cantons de notre circonscription, et **je veux en féliciter Nathalie Pereira et Pierre Bédier qui recueillent plus de 70 % des voix sur le canton de Mantes-la-Jolie, de même que Cécile Dumoulin et Guy Muller qui l'emportent avec plus de 61 % sur le canton de Limay.**

Ces bons résultats manifestent la qualité du travail réalisé durant les six années du précédent mandat, et **je sais qu'ils sauront soutenir les projets du Mantois et son indispensable développement.**

Quant à la région Île-de-France, je veux aussi féliciter Valérie Pécresse qui remporte plus de 45 % des votes dans un contexte où quatre listes concurrentes étaient présentes pour ce second tour.

Les domaines d'intervention de la région sont multiples et la conjugaison de ses actions avec celles des collectivités locales est indispensable tant les interdépendances sont grandes dans notre région, et **ce succès est porteur d'avenir pour l'Île-de-France.**

LE MANTOIS **EN ACTION**

EN JUIN DANS **nos** **COMMUNES**

Passation du Commandement Mantes-la-Jolie

LIRE

Des animations à Mantes-la-Jolie !

LIRE

81ème anniversaire de l'appel du 18 juin

LIRE

Mantes-la-Jolie « Le temps d'une pause » !

LIRE

Rencontre avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France

LIRE

CENTRE DE VACCINATION

Inauguration centre de vaccination au Parc des expositions de Mantes-la-Jolie

LIRE

Activité **parlementaire**

ME SUIVRE

Assemblée nationale: *126 rue de l'Université, 75355 Paris CEDEX 07 SP*
Tél. : 01 40 63 67 89 / Port. : 06 70 92 56 63
Courriel: michel.vialay@assemblee-nationale.fr
Circonscription : *Hôtel de Ville, 31 rue Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie Tél. : 01.34.78.86.57 - Tél. : 07 87 86 89 29 Courriel : michelvialay78@gmail.com*

© 2017 Tous droits réservés-cmconseils.